



Partenaire de la marque Als@ce

La Piste d'Audit Fiable (PAF)

Quels rôles pour les experts-comptables et les Commissaires Aux Comptes ?

Intervenants : Sylvie AYME CAC et Lucien GIMENEZ Formateur



Piste d'audit fiable

Une nouveauté ?

L'évolution législative en matière de facturation électronique avec la transposition de la DIRECTIVE 2010-45-UE en France au 1er janvier 2013 s'est traduite par des modifications importantes dans l'organisation et la gestion de la traçabilité des flux des factures dans les entreprises, mais également par des incidences directes sur la méthodologie de l'audit lors du contrôle fiscal (CF).



Partenaire de la marque Als@ce ²

Piste d'audit fiable

Références ?

L'obligation en matière de piste d'audit fiable existe depuis le 1^{er} janvier 2013 en FRANCE et elle a été rappelée notamment dans le Bulletin Officiel des Finances Publiques du 18 octobre 2013 et celui du 7 février 2018. Voir l'article 289 VII du 1^o du Code Général des Impôts (CGI).



Piste d'audit fiable

Objectif de la PAF ?

- Le « Gap TVA » représente une perte estimée pour la France en 2017 à plus de 20 Mds d'€. (Source UE)
- La PAF est une sorte de « *radar anti fraude* » voulu par l'Europe et la France pour lutter contre les phénomènes de type carrousel TVA .



Piste d'audit fiable

Une piste d'audit fiable correspond à des contrôles documentés et permanents mis en place par l'entreprise pour s'assurer de **l'authenticité de l'origine, l'intégrité du contenu et la lisibilité des factures** à compter de son émission et jusqu'à la fin de sa période de conservation.



Piste d'audit fiable

- PAF et Chemin de révision ?
- Comment auditer les contrôles internes des entreprises, leur réalité, leur effectivité, leur pertinence, la documentation, l'archivage de ces éléments et juger s'ils sont ou non fiables ?



PAF et non conformité : sanctions encourues

- ✓ Sur les factures d'achats (réception) :
 - remise en cause de la TVA déductible

- ✓ Sur les factures de ventes (émission) :
 - remise en cause du caractère d'original de la facture de vente (pénalités 5 à 50 % du montant)
 - remise en cause des exonérations de TVA
 - non production des documents originaux (150 € par document).

- ✓ Remise en cause de la valeur probante d'une comptabilité



Manquements et non conformité de la PAF

De nombreuses entreprises ne se sont pas encore mises en conformité avec l'ensemble des obligations, par exemples :

- Documentation PAF absente ou approximative,
- Documentation non conforme,
- Absence totale ou partielle de certains contrôles internes établissant une PAF,
- Absence de l'effectivité de ces contrôles,
- Absence d'archivage des contrôles,
- Manquements divers sur les obligations comptables, fiscales et relatives à la facturation etc.



Piste d'audit fiable : perspectives

- Les obligations légales fortes, les risques et les enjeux en terme de fraude nécessitent une meilleure appropriation de la PAF de la part des entreprises et des professionnels qui les accompagnent.
- L'administration a pour l'instant fait beaucoup de pédagogie. La période de tolérance de 2013 et 2014 avait pour objectif de laisser le temps aux entreprises de se mettre en conformité.
- A l'heure de la Garantie fiscale et de la loi ESSOC, la PAF est un vecteur important du self contrôle et de la compliance.



Le rôle de l'EC sur la PAF

Face à ces difficultés, l'EC se doit de mettre en garde son client (obligation de conseil) :

- ✓ Vérification de la présence d'une PAF
- ✓ Vérification de l'exactitude des éléments de la PAF
- ✓ Accompagnement dans la mise en place de la PAF



Le rôle du CAC sur la PAF

Face à ces difficultés, le CAC peut intervenir à plusieurs niveaux grâce à sa connaissance de l'entreprise et du contrôle interne :

- ✓ Vérification de la présence d'une PAF
- ✓ Vérification de l'exactitude des éléments de la PAF
- ✓ Recommandation sur le contrôle interne
- ✓ Revue annuelle des actions suite aux recommandations
- ✓ Tests sur les contrôles et les documents





Partenaire de la marque Als^{oo}ce

Merci de votre attention

Place à la FAQ 😊

Intervenants : Sylvie AYME et Lucien GIMENEZ
Contacts : sylvie.ayme@audit-va.fr & luciengimenez@gmail.com

